

Durée du préavis et situation de dépendance

<http://www.avocat-darbin-lange.fr/2016/12/19/duree-du-preavis-et-situation-de-dependance/>

L'appréciation de la durée du préavis à respecter doit notamment tenir compte de la situation de dépendance de son partenaire.

Les faits: Après plus de quinze années de relation, la société G. met un terme à la relation, par courrier du 7 novembre 2007, avec effet au 1er mars 2009, et donc avec un préavis de plus de quinze mois. La société M. assigne son partenaire pour rupture brutale de relation commerciale établie sur le fondement de l'article L.442-6, I du Code de commerce.

La Cour de cassation rappelle que *«la durée du préavis suffisant s'apprécie en tenant compte de la durée de la relation commerciale et des autres circonstances, notamment de l'état de dépendance économique du partenaire évincé, au moment de la notification de la rupture ; que la dépendance économique résulte notamment de la difficulté pour le distributeur d'obtenir d'autres fournisseurs des produits équivalents dans des conditions économiques comparables»*.

En l'espèce, la situation de dépendance de la société M. résultait de la structure du marché, caractérisée par un duopole et de l'existence d'autres fournisseurs très spécialisés ou disposant d'une gamme peu étendue. La société G. disposait également d'une exclusivité pour certaines prestations. La société M. pouvait difficilement s'approvisionner à un coût satisfaisant auprès d'autres fournisseurs. **La Cour confirme qu'au regard de la situation de dépendance de la société M. à l'égard de la société G., un préavis d'une durée de trois ans aurait dû être respecté.**

La Cour de cassation relève qu'en cas de préavis d'une durée insuffisante, il convient d'évaluer le préjudice en fonction de la durée du préavis qui était nécessaire, sans qu'il n'y ait lieu de tenir compte des circonstances postérieures à la rupture.

Cour de cassation, Chambre commerciale, 4.10.2016, n° 15.14.025

[Share on Facebook](#) [Share](#)

Notre site utilise des cookies sans usage commercial puisque nous n'utilisons aucun outil d'analyse de comportement. En cliquant sur OK, vous en acceptez l'utilisation. [OK](#)

[En savoir plus](#)

Fermer

Privacy Overview

This website uses cookies to improve your experience while you navigate through the website. Out of these, the cookies that are categorized as necessary are stored on your browser as they are essential for the working of basic functionalities of the website. We also use third-party cookies that help us analyze and understand how you use this website. These cookies will be stored in your browser only with your consent. You also have the option to opt-out of these cookies. But opting out of some of these cookies may affect your browsing experience.

Necessary



Necessary

Toujours activé

Necessary cookies are absolutely essential for the website to function properly. This category only includes cookies that ensures basic functionalities and security features of the website. These cookies do not store any personal information.

Non-necessary



Non-necessary

Any cookies that may not be particularly necessary for the website to function and is used specifically to collect user personal data via analytics, ads, other embedded contents are termed as non-necessary cookies. It is mandatory to procure user consent prior to running these cookies on your website.

Enregistrer & accepter